



DIRM/DML
SECTEUR MARITIME EN
DANGER
ÉLECTIONS DU
20 OCTOBRE 2011

Le 20 octobre 2011

Élections de vos représentants au Comité technique ministériel (CTM) et au CAP et CCP

La CGT du secteur mer vous appelle à voter pour la liste commune CGT-FSU au CTM et à voter pour les représentants CGT aux CAP et CCP

Le secteur maritime dans son ensemble est en grande difficulté.

La CGT dans les DIRM et DML est à vos côtés pour dénoncer les impacts des réformes intervenues sur les organisations de travail et les conditions de travail :

Impacts du découpage DIRM /DML ; projet de casse du CETMEF ; réformes de l'ENIM et de l'ENSM ; lycées professionnels maritimes en difficulté.

Le découpage des missions entre les Directions Départementales Interministérielles (DDT/DML) et des directions interrégionales (DIRM) - *que la CGT n'a cessé de dénoncer tant sur la forme d'une restructuration autoritaire et brutale des services maritimes et Phares et balises, intervenue dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) que sur le fond de cette réforme de l'action de l'Etat en mer sur nos façades maritimes, pris en application de la stratégie nationale de la mer suite au Grenelle de la mer- répond d'une logique de réduction des services publics, mettant à mal la cohérence et la visibilité du travail des services ainsi que les organisations de travail.*

Très clairement pour la CGT, l'administration, si elle doit en permanence évoluer pour répondre aux besoins de la société et aux attentes des citoyens, ne peut se réformer en dehors d'un dialogue social avec les organisations syndicales. Les propositions de la CGT n'ont pas été entendues malgré l'engagement N°88 du Grenelle de réaliser une expertise globale des moyens nécessaires. Les personnels ont raison de dénoncer l'organisation et les conditions de travail pour l'exécution de leurs missions. Les moyens nécessaires en effectifs et budget sont les clés sur lesquels reposent la capacité du service public de signalisation maritime, de gestion des centres POLMAR et de la maintenance des CROSS ainsi que du contrôle de sécurité des navires et de la pêche et cultures marines pour répondre notamment aux obligations du mémorandum de Paris.

Des dangers guettent le secteur mer à cause du découpage complet de systèmes parfaitement intégrés et de l'insuffisance des moyens :

- Séparation des ouvriers des parcs et ateliers dans des missions identifiées dans les services spécialisés des ex directions de l'Équipement et isolement des agents des phares et Balises de leurs supports techniques et scientifiques.
- Séparation du dispositif intégré de surveillance des pêches et qui s'appelait Dispositif de Contrôle et de Surveillance.
- Perte de support technique assuré par le CETMEF et annonce d'une réorganisation avec l'abandon des missions techniques de maintenance des CROSS et signalisation maritime.(missions emblématiques intégrées il y a quelque temps !)
- La révision de la carte scolaire dans les lycées est la chronique annoncée de la disparition des certains lycées et de formations.
- La réforme du décret de 1984 sur la sécurité des navires est l'abandon de missions au profit du Privé au lieu de recruter des fonctionnaires pour assurer les missions conformément aux engagements du Grenelle de la mer.

Tous ces coups de rabots dans le secteur MER répondent à la logique de la RGPP de suppression de postes, d'emplois et des missions fondamentales que doit assumer l'État.

LE TEMPS DE TRAVAIL ATTAQUÉ

Le refus manifeste de vouloir présenter aux organisations syndicales un **règlement intérieur commun à toutes les DIRM** est une volonté manifeste de ne pas vouloir encadrer les rythmes de travail et d'avoir un référent pour les garanties minimales du temps de travail. Au prétexte d'harmonisation à l'occasion des fusions de services, le Gouvernement tente de mettre en pièce les acquis des 35 h...

L'objectif est de contraindre les agents comme les cadres à travailler plus, sans les payer plus, en leur supprimant ou imposant leurs jours de RTT pour s'affranchir des repos réglementaires.

C'est inadmissible ! de faire peser sur un nombre toujours plus réduit d'agents une pression croissante ; **La CGT exige un cadrage** de l'astreinte et le respect des garanties minimales de l'ARTT de l'instruction ministérielle.

**DML/DIRM/ENIM/ENSM,
AVEC LA CGT, CONTRE
LES MAUVAIS COUPS ET
POUR FAIRE RESPECTER
NOS DROITS**

DML : refus de reconnaître les contraintes liées à la marée et aux sujétions particulières dans les ULAM et les services des cultures marines et environnement.

Depuis le début des négociations sur les règlements intérieurs dans le CTP Central des DDI (direction départementales interministérielles), il y a une volonté manifeste de ne pas reconnaître les particularités et spécificités des missions des services. Le travail de jour à la marée et la pénibilité en sont des illustrations et qui plus est, force est de constater l'absence de discussions et, dans les faits, la remise en cause des acquis dans les différents secteurs.

La CGT exige la prise en compte de modalités compensatoires pour le travail de jour à la marée, de réduction annuelle de temps de travail et la reconnaissance du service actif, bonifié pour les droits anticipés à la retraite.

Le régime de temps de travail en journée sur les patrouilleurs et vedettes régionales doit faire l'objet d'un dialogue social y compris sur les primes et mesures statutaires catégorielles.

ENIM : dangers pour le régime de protection sociale et de retraite des marins et officiers

La mise en place de l'établissement public se trouve être la déclinaison même de la RGPP en donnant d'abord le statut d'établissement indépendant de l'administration pour pouvoir ensuite en ne gardant qu'une tutelle, transformer le statut des établissements en fonction des orientations des conseils d'administration. De plus, il est scandaleux qu'aucun représentant des marins, des fédérations CGT des syndicats maritimes et des Officiers ne puisse siéger au CA s'agissant de leur propre régime de protection sociale et de retraite.

La fermeture décidée du centre de liquidation des prestations de l'ENIM Bordeaux et la délocalisation de l'ENIM à la Rochelle, décidée malgré l'opposition de l'ensemble des parties, illustrent la gabegie des choix. Tout cela sans parler de l'objectif final de l'ENIM qui met en danger le régime spécifique de sécurité sociale et de protection sociale des gens de mer et de leurs pensions.

LYCEES MARITIMES : ils forment l'avenir du secteur maritime

Les lycées maritimes sont dans l'œil du cyclone de la réforme de la carte scolaire. Ceci a pour effet la suppression de formations spécialisées dans tous les lycées et au prétexte de classes non complètes en effectifs. La DAM envisage le regroupement de formations sur certains établissements (vision comptable). **La CGT a dénoncé cette vision et a proposé des solutions alternatives pour la pérennité des établissements et le maintien des offres de formations.**

La vision des recteurs d'académie que sont les DIRM est inexistante et il faut compter sur les élus régionaux qui ne veulent pas voir disparaître les formations de proximité. Il faut pourtant développer de nouvelles filières permettant à un jeune marin d'avoir une formation de base et de lui assurer les conditions pour poursuivre ses études, et pourquoi pas à l'ENSM.

ENSM ! Les armateurs sont à l'affût pour mettre en concurrence les formations et les compétences des Officiers.

La mise en place de l'établissement public, avec ses quatre sites, a pour objectif de relancer les formations des Officiers de la Marine marchande avec en perspective l'obtention d'un diplôme d'ingénieur. Mais, alors que les emplois d'Officiers français se voient contester par la concurrence des équipages étrangers sur fond de dumping social, les armateurs tirent vers le bas les besoins de formation des marins. La volonté d'Armateurs de France de pouvoir bénéficier de marins compétents et à bas coûts se retrouve également dans la volonté d'orienter dans le sens de leurs propres intérêts la politique de la formation maritime et de pouvoir asphyxier la formation sur le territoire au profit des écoles qu'elles financent dans les pays émergents.

Pour l'ENSM, l'éviction des organisations syndicales, représentantes des marins et Officiers, dans le CA est totalement inadmissible ! Inadmissible qu'il ne puisse être demandé aux salariés de la mer, leurs besoins en matière de formation surtout à ce niveau de qualifications.

L'intérêt général doit revenir au cœur de l'action publique !

Comment, dans ces conditions de travail dégradées, assurer les missions et la « continuité » du service public ?

Phares et Balises : comment admettre que les missions des phares et balises disparaissent ? et que tout l'entretien puisse être cédé aux entreprises privées alors que le savoir-faire existe et coûte moins cher ? **Main basse de France Domaines** sur les phares et balises via un projet de convention qui cherche à imposer aux services un loyer sur chacune des ESM détenues ! Les services de France Domaines du 17, 33 et 44 ont signifié cette intention aux DIRM concernées. Les réactions des chefs de services ont pour l'instant fait reculer ce projet insensé.

Signalisation et sécurité maritimes : Disparition programmée de l'échelon central (SM4) qui pilote la doctrine et des services support et missions techniques opérationnelles du CETMEF indispensables pour assister les subdivisions. Le CETMEF supprime 25 ETP dont 15 OPA du programme S.A.M sur 75 dans le cadre de la RH 2013. C'est l'abandon des missions régaliennes de sécurité maritime ! Le projet de la direction est intolérable, au moment où la réflexion sur les services techniques centraux fait l'objet d'une concertation dans le cadre global de la réforme du RST. La suppression des 3 sites sur les 5 existants dès 2013 doit être dénoncée et combattue.

EFFECTIFS maritimes : besoins de recrutement prioritaire sur les postes vacants et de reconquérir les effectifs supprimés. Comment accepter la loi mobilité qui devient directement une machine à la **mobilité forcée** car de plus en plus de services ferment et il est même proposé aux agents de chercher des emplois dans le privé ? Comment appliquer une politique cohérente de contrôle des pêches avec la désintégration du dispositif de contrôle ? **Externalisation vers le privé et privatisation :** Comment admettre que les missions des centres de sécurité passent pour partie au privé et pour d'autres soient abandonnées faute de recrutement alors même que les obligations européennes et les engagements du Grenelle imposent plus d'engagement de la part des Etats ?

Officiers de ports (OP et OPa) : la mobilisation se poursuit pour revendiquer une revalorisation du régime indemnitaire (IHTS, ISH et PSS.) et l'extension du décret amiante accordés aux ouvriers d'Etat et aux fonctionnaires Défense et ceux concernés du ministère. Il faut un grand corps de catégorie A fonction publique.

Ouvriers des parcs et ateliers : C'est la main sur le couteau que le directeur du CETMEF décide de supprimer 15 postes d'OPA dont 10 T3 ou TP, sur le programme SAM. Pour les personnels dont les postes sont supprimés au titre de la réduction SAM, la Direction signale aux OS qu'ils devront trouver un poste par eux même d'ici la date butoir de fin 2013 ; C'est la main sur le cœur que Directeur négocierait avec le DAM de pouvoir étaler les départs, initialement demandés pour 2011, sur 2012 et 2013 !!!!.

La disparition des missions techniques de sécurité de la navigation à travers l'abandon progressif de la maintenance des CROSS n'est pas acceptable pour les agents qualifiés et spécialisés sur ces équipements et technologie de transmission. Ces missions techniques opérationnelles relèvent de compétences spécifiques pour l'exécution et la maintenance des systèmes, qu'il est exclu d'externaliser ou d'abandonner progressivement. **La CGT considère que la réponse aux besoins de la sécurité maritime** passe par la poursuite de ces missions régaliennes par les services au sein d'un nouveau service technique central au service des missions de la DAM et des DIRM.

La cgt vous propose une plate forme revendicative

A partir de cette analyse partagée sur tous les bouleversements qui touchent notre secteur mer, et des dégâts causés sur les organisations de travail et la capacité des services, la CGT revendique la reconquête des missions du service public et la restauration du bon fonctionnement des organisations de travail (effectifs et moyens).

- l'arrêt des suppressions d'emploi** dans les DML, les DIRM et CETMEF, ainsi que dans les Services Techniques des établissements publics et le recrutement prioritaires sur les postes vacants,
- l'arrêt des transferts des missions publiques vers le privé** au motif de l'insuffisance des effectifs et de moyens qui dégradent de plus en plus les organisations de travail et le devenir des missions,
- le maintien des missions techniques opérationnelles du CETMEF** pour la DAM et les DIRM,
- la mise en place d'un **cadre national des DIRM** : régime ARTT (application à minima des dispositions de l'instruction ministérielle de 2011), harmonisation des missions, des effectifs et des moyens, et engagements de formations,
- La reconstruction d'une **cohérence nationale** pour tout le secteur mer qui implique :
 - Une instance paritaire ministérielle avec compétence sur tout le périmètre des sujets transversaux MER et notamment la présence des établissements publics concernés.*
 - La remise en place du dispositif intégré de contrôle des pêches éclaté de manière anarchique et illisible actuellement*
- La garantie d'un service public intégré et renforcé**, non soumis aux ingérences de toute nature,
- la prise en compte des **métiers et des qualifications techniques** des agents l'administration de la mer qui ne reconnaissent pas dans les projets de fusion au sein du nouvel espace statutaire (NES).
- la prise en compte de la **pénibilité dans le cadre de la restauration du service actif** et de la revalorisation du régime indemnitaire (primes de métiers et généralisation de la PTETE).



Le vote CGT-FSU au CTM

Le vote CGT au CAP/CCP

Pour des élus aux instances qui porteront vos revendications dans un service public avec des agents qualifiés et reconnus.

**Le 20 octobre 2011,
Donnons de la force à notre action
en votant et faisant voter pour la CGT**